

SAFP

Service d'accompagnement dans les fonctions publiques

Le SAFP est une mesure d'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés qui sont en contrat d'alternance, en Parcours Emploi Compétences (PEC) ou en service civique dans le secteur public.

Le SAFP pour...

Sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap durant le temps du contrat en collectivité. Un référent peut être amené pour cela à intervenir sur trois axes en fonction des besoins qui auront été identifiés.

L'axe emploi

Veiller à la bonne intégration et au bon maintien de la personne en situation de handicap sur son lieu de travail.

Plusieurs outils peuvent être utilisés et/ou créés en fonction des besoins identifiés : entretiens réguliers en entreprise, sensibilisation des équipes au handicap, aide à l'aménagement de la fiche de poste...

L'axe formation

S'assurer de la bonne mise en œuvre du parcours de formation, de l'intégration à l'obtention du titre.

Différents moyens peuvent être mobilisés : rédaction d'un plan de formation, mise en place de points d'étapes, soutien scolaire, mobilisation de partenaires...

Suivi social

Mobiliser les partenaires et les acteurs adéquats du territoire et/ou accompagner la personne à la résolution des difficultés (sociales, financières, logement...).

Le contenu est proposé à titre d'exemple et n'est pas exhaustif. Le référent SAFP peut recourir à divers moyens et/ou outils pour la sécurisation du parcours.



Association pour L'Inclusion des personnes en situation de HANdicap et le Suivi de L'Emploi

Modalités de mise en oeuvre du SAFP

Dans un objectif d'individualisation et de sécurisation des parcours, il est proposé au bénéficiaire et à la collectivité plusieurs modalités d'accompagnement.
Ils seront accompagnés d'un référent dédié durant l'intégralité du parcours.
Ce référent est spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

••• **Phase 1**
Définir les besoins et organiser l'accompagnement.

••• **Phase 2**
3 modalités d'accompagnement selon les besoins.

Modalité 1

Accompagnement de
4 heures par mois

Modalité 2

Accompagnement de
8 heures par mois

Modalité 3

Accompagnement de
12 heures par mois

Dispositif financé par le



Le SAFP

Né d'une mesure du FIPHP, il a pour objectif «de créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel».

Il s'inscrit donc dans une volonté **inclusive** d'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques.

